



L'EPRD DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

JE M'INSCRIS

Contexte

Outil de la tarification à la ressource, l'état des prévisions de recettes et dépenses (EPRD) est désormais obligatoire dès le 1er janvier 2017 pour les établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD et PUV) ainsi que comme outil du CPOM à compter du 1er janvier 2016 pour les ESMS pour personnes handicapées sous compétence exclusive ou conjointe du DG ARS.

Objectifs / Compétences visées

- **Connaître le nouveau dispositif réglementaire**
- **Disposer de connaissances en matière de lecture et de compréhension des EPRD présentés par les ESMS soumis à l'EPRD**

Contenu

- **Présentation du cadre réglementaire CASF**
 - Contexte
 - Enjeux de la réforme et changement de logique budgétaire
 - Définition et champ de l'EPRD : qui est concerné ?
 - Calendrier : entrée en vigueur, délais
 - Le process de validation/rejet de l'EPRD
- **Documents obligatoires de l'EPRD**
 - Du compte de résultat à la CAF
 - De la CAF à la Trésorerie
 - Les annexes : tableau des effectifs, activité, annexe financière
 - Le rapport financier
- **Présentation de l'ERRD**
 - Annexes et documents obligatoires
 - L'affectation de résultat
- **Examen critique de l'EPRD**
- **Méthodologie indicative de préparation de l'EPRD**
- **Méthodologie indicative de préparation de l'ERRD**

Date(s) & Lieu(x)

25 & 26 septembre 2025 - Montpellier

INTRA (sur site) - Nous consulter

Durée

2 jours - 14 heures - 9h00 - 17h00

Tarif(s)

590 € - Adhérent

690 € - Non-adhérent

INTRA (sur devis)

Public

Dirigeants, responsables administratifs et financiers, comptables, contrôleurs de gestion

Groupe minimum de 6 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Connaissance des obligations réglementaires des ESMS en matière de procédure budgétaire. Notions de fonctionnement financier (bilan, PPI). Se munir d'un ordinateur portable durant les deux jours de la session

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques. Cas pratiques. Echanges avec et entre les participants. Support remis aux participants

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.

En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire (ou autre modalité), permettront d'évaluer les acquis.

En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.

Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

David CAMPOS, expert-comptable

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

